



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/26
28 April 2023



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-douzième réunion
Montréal, 29 mai – 2 juin 2023
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITIONS DE PROJET : REPUBLIQUE DOMINICAINE

Le présent document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, deuxième tranche) PNUD et PNUE

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

République dominicaine

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase III)	PNUD (agence principale), PNUE	86 ^e	Élimination à 100 % d'ici 2030

(II) DONNÉES LES PLUS RÉCENTES VISÉES À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2022	27,13 tonnes PAO
----------------------------------------------------------------------------	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE (tonnes PAO)								Année : 2022	
Produits chimiques	Aérosols	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation sectorielle totale
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					28,13				28,13
HCFC-123									0,00
HCFC-141b									0,00

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Niveau de référence 2009-2010 :	51,20	Point de départ des réductions globales durables :	70,71
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	70,71	Restante :	0,00

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENTÉRINÉ		2023	2024	2025	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	10,1	0,00	0,00	10,1
	Financement (\$ US)	1 032 000	0	0	1 032 000
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,2	0,00	0,00	1,2
	Financement (\$ US)	126 000	0	0	126 000

(VI) DONNÉES DU PROJET		2020	2021-2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)		33,28	33,28	33,28	33,28	16,64	16,64	16,64	16,64	16,64	0	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		30,72	30,72	30,72	30,72	16,64	16,64	16,64	1,28	1,28	0	s.o.	
Financement convenu en principe (\$ US)	PNUD	Coûts du projet	603 005	0	964 808	0	0	603 005	0	0	241 202	0	2 412 020
		Coûts d'appui	42 210	0	67 537	0	0	42 210	0	0	16 884	0	168 841
	PNUE	Coûts du projet	69 475	0	111 160	0	0	69 475	0	0	27 790	0	277 900
		Coûts d'appui	9 032	0	14 451	0	0	9 032	0	0	3 613	0	36 127
Fonds approuvés par le ComEx (\$ US)	Coûts du projet	672 480	0	0	0	0	0	0	0	0	0	672 480	
	Coûts d'appui	51 242	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 242	
Total des fonds recommandés pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts du projet	0	0	1 075 968	0	0	0	0	0	0	0	1 075 968	
	Coûts d'appui	0	0	81 987	0	0	0	0	0	0	0	81 987	

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République dominicaine, le PNUD, en tant qu'agence principale, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant total de 1 157 955 \$ US, comprenant 964 808 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 67 537 \$ US pour le PNUD, et 111 160 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 14 451 \$ US pour le PNUE². La demande contient un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2023 à 2026.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la République dominicaine a déclaré une consommation de 27,13 tonnes PAO de HCFC en 2022, laquelle est inférieure de 47 % à la valeur de référence des HCFC pour la conformité. La consommation de HCFC sur la période 2018-2022 est donnée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en République dominicaine (données visées à l'article 7 pour 2018-2022)

HCFC	2018	2019	2020	2021	2022	Niveau de référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	601,85	691,93	527,47	219,12	493,29	916,53
HCFC-123	0,00	0,00	0,23	0,23	0,18	9,68
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,43
(Total partiel / Total) (tm)	601,85	691,93	527,7***	219,35	493,47	931,64
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177,36**
Tonnes PAO						
HCFC-22	33,10	38,06	29,01	12,06	27,13	50,41
HCFC-123	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,19
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,60
(Total partiel / Total) (tonnes PAO)	33,10	38,06	29,01***	12,06	27,13	51,20
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19,51**

* Données du programme du pays.

** Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

*** En 2020, -0,02 tonnes PAO de HCFC-124 et -0,04 tonnes PAO de HCFC-142b ont également été déclarées, portant le total des tonnes PAO de HCFC à 28,95 comme indiqué sur le site web du Secrétariat de l'ozone.

3. Même si la tendance de la consommation de HCFC du pays est globalement à la baisse depuis 2018, la consommation de certaines années a fortement bondi par rapport à l'année d'avant. L'augmentation de la consommation en 2019 s'explique par la constitution de réserves en prévision de la réduction des quotas d'importation de 2020 ; celle de 2022 est due à la reprise économique après la récession liée à la pandémie, en particulier dans le secteur du tourisme, où la demande de frigorigènes pour l'entretien des équipements s'était arrêtée durant la pandémie. Les mesures de contrôle portant sur l'importation des équipements de réfrigération et de climatisation à base de HCFC-22 et sur les activités mises en œuvre dans le secteur de l'entretien au titre du PGEH ont globalement fait baisser la consommation de HCFC. L'interdiction des importations de HCFC-141b en vrac et contenu dans les polyols prémélangés est en vigueur depuis le 1er janvier 2017, suite à l'achèvement de la reconversion des entreprises de mousse, et a contribué à la réduction générale de la consommation.

² Selon la lettre du 10 mars 2023 du ministère de l'Environnement de la République dominicaine adressée au PNUD.

Rapport de mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement de la République dominicaine a déclaré, dans son rapport de mise en œuvre du programme du pays pour 2022, des données relatives à la consommation sectorielle de HCFC légèrement différentes de celles mentionnées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal, car les données visées à l'article 7 sont fondées sur les importations et les exportations de substances réglementées, tandis que le rapport du programme du pays se base sur l'utilisation des HCFC dans le secteur de l'entretien ; et car certaines quantités employées correspondent aux importations de l'année d'avant.

Rapport de vérification

5. Le PNUD a signalé que la vérification de la consommation de HCFC du pays pour la période 2020-2022 est encore en cours de préparation ; et que le consultant a besoin de temps pour regrouper les données relatives à la consommation de 2022 car les données finales ne seront prêtes qu'en mars 2023. Le PNUD s'attend à ce que le rapport de vérification soit remis d'ici mi-juin 2023, et au plus tard 12 semaines avant la 93^e réunion.

État de la mise en œuvre de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

6. Le PNUD a confirmé à la 90^e réunion³ que la phase II du PGEH s'était achevée sur le plan opérationnel en décembre 2021 ; mais que les outils et équipements à destination des techniciens avaient été retardés en raison de la pandémie de COVID-19 et des contraintes de la chaîne d'approvisionnement, qu'ils seraient livrés en juin 2022, et qu'une fois les outils et équipements reçus par la commission CONALTRAA, le PNUD pourrait amorcer l'achèvement financier du projet. Conformément à la décision 90/12⁴, le PNUD a fait savoir que les 405 trousseaux d'équipements restantes ont été reçues par la commission CONALTRAA, que 331 trousseaux ont été livrés et que les 74 autres le seront d'ici fin mai 2023. Le PNUD a indiqué que les éventuels fonds non utilisés seront restitués au Fonds, conformément aux pratiques établies. Le rapport d'achèvement du projet a été remis le 6 avril 2023.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

7. Depuis janvier 2017, la République dominicaine a interdit l'importation et la production d'équipements à base de HCFC (neufs ou d'occasion) et l'importation de HCFC-141b en vrac et/ou contenu dans les polyols prémélangés. Le gouvernement prélève également des taxes administratives depuis le 1er janvier 2019 sur les importations de HCFC pour soutenir l'élimination des HCFC, réglementant efficacement leur importation. La République dominicaine a ratifié l'Amendement de Kigali le 14 avril 2021. La réglementation établissant le système d'octroi de permis pour superviser les importations de SAO inclut aussi désormais le suivi des HFC, pour soutenir l'Amendement de Kigali ; de nouveaux codes tarifaires pour les HFC et les mélanges de HFC ont été mis en place afin d'améliorer le contrôle des importations et des exportations de ces substances. Un décret a été adopté pour mettre en place dans le pays une certification des techniciens en réfrigération et climatisation, et un autre décret a été publié pour charger le ministère de l'Environnement de définir des procédures d'approvisionnement gouvernementales garantissant l'achat d'équipements de réfrigération et de climatisation respectueux de l'ozone et du climat.

8. La commission en charge de la délivrance des licences destinées aux techniciens du secteur de la réfrigération et de la climatisation (CONALTRAA) a poursuivi son travail de consolidation du système de

³ Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/9

⁴ Visant à demander au PNUD de soumettre un rapport de livraison finale et de distribution de ces outils et équipements aux techniciens frigoristes avec la demande pour la tranche suivante de la phase III du PGEH.

certification de ce secteur en définissant des procédures et des critères d'évaluation des compétences professionnelles ainsi que les meilleures pratiques relatives à l'utilisation efficace et sans danger des frigorigènes pour chaque sous-secteur de la réfrigération et de la climatisation. Des travaux sont également en cours pour établir les normes de sécurité applicables à l'utilisation d'hydrocarbures (HC) dans les systèmes de réfrigération et de climatisation, et plusieurs réunions de coordination ont eu lieu en visioconférence.

9. Deux nouveaux bureaux des douanes ont été établis dans le port oriental de Haina et le port multimodal de Caucedo, où les importations de gaz frigorigènes sont surveillées sur site afin d'empêcher la contrebande de gaz et de mélanges de gaz frigorigènes de piètre qualité non réglementés. Le programme de renforcement de la capacité douanière s'est poursuivi et un total de 60 agents des douanes a participé à deux sessions de formation. Des réunions se sont tenues mensuellement pour coordonner des sessions de formation sur le cadre juridique, le système d'octroi de permis et de quotas et la réglementation des HCFC dans les ports et aux postes-frontières.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

10. Vingt-cinq cours sur les bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération et sur la manipulation en toute sécurité des HC ont été dispensés à l'Institut national de formation technique et professionnelle (INFOTEP) auprès de 522 participants, dont neuf femmes ; quatre des laboratoires régionaux de l'INFOTEP ont été améliorés avec des outils supplémentaires⁵ afin de renforcer leur capacité à travailler avec des frigorigènes du type HC ; 45 nouveaux instructeurs et enseignants de centres d'enseignement professionnel spécialisés dans la réfrigération et la climatisation ont été formés à un nouveau programme de formation à la réfrigération et à la climatisation, qui couvre la manipulation de nouveaux gaz frigorigènes destinés aux climatiseurs, le transport réfrigéré et un volet sur la climatisation d'automobile ; et 600 manuels de formation sur les meilleures pratiques dans le domaine de la réfrigération ont été distribués.

11. En 2022, 496 techniciens en réfrigération et climatisation ont terminé leur formation de certification et attendent maintenant de recevoir leur licence ; au total, 608 licences ont été accordées aux techniciens en réfrigération et climatisation (dont deux femmes) qui ont obtenu leur certification au cours des années précédentes ; 804 ensembles de trousse d'outils pour la réfrigération ont été récupérés, parmi lesquels 558 ont été distribués aux techniciens certifiés afin de les inciter à participer au processus de certification. Des accords de coopération visant à soutenir le programme de certification ont aussi été signés avec des institutions d'enseignement technique.

12. Afin d'accompagner les centres de récupération et de recyclage (R&R) de frigorigènes, 298 machines de récupération et bouteilles de stockage de 30 lb, 30 balances, 30 pompes à vide et 50 ensembles de torches ont été achetés et en partie distribués aux centres d'enseignement professionnel et polytechnique et aux centres de R&R ; un nouveau centre de R&R a été créé sur le site de l'association des techniciens de la réfrigération de Santiago (ATEPREASA).

13. Un atelier sur les solutions de remplacement des HCFC a été organisé à destination de 120 utilisateurs finaux, dans l'objectif de fournir aux techniciens, chaînes hôtelières et autres entreprises de l'est du pays des informations sur les solutions disponibles pour le remplacement des équipements à base de HCFC. Deux supermarchés sont considérés comme bénéficiaires d'une assistance technique (Almacenes Unido et Centro Cuesta Nacional).

14. Le projet a poursuivi le programme de sensibilisation à l'élimination des HCFC au travers de la distribution de matériel de vulgarisation, notamment des manuels sur les bonnes pratiques en réfrigération

⁵ Tels que du matériel de soudage, des manomètres, un détecteur de gaz, une machine de récupération, des pompes à vide, et des balances numériques.

et des manuels sur l'utilisation en toute sécurité des solutions de remplacement des HCFC, et 34 réunions techniques ont eu lieu pour promouvoir l'usage de ces solutions de remplacement.

Mise en œuvre et suivi du projet

15. Sur les 61 135 \$ US approuvés pour le suivi du projet, 52 471 \$ US ont été décaissés : pour des consultants locaux (28 795 \$ US), des ateliers et des réunions avec les parties prenantes (6 605 \$ US), et pour couvrir les coûts d'exécution et les déplacements (17 071 \$ US).

Niveau de décaissement des fonds

16. En mars 2023, sur les 672 480 \$ US approuvés à ce jour (603 005 \$ US pour le PNUD et 69 475 \$ US pour le PNUE), 465 099 \$ US (69 %) avaient été décaissés (396 099 \$ US pour le PNUD et 69 000 \$ US pour le PNUE). Le solde de 207 381 \$ US sera décaissé en 2023.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

17. Les activités suivantes seront mises en œuvre de juin 2023 à juin 2026 :

- (a) *Système de certification pour les techniciens du secteur de la réfrigération et de la climatisation* : poursuite de la consolidation du système de certification à destination des techniciens en réfrigération et climatisation via le soutien du plan stratégique de la commission CONALTRAA ; réalisation de neuf ateliers sur le système de certification dans divers secteurs ; lancement d'une campagne de sensibilisation ciblant les techniciens qui ont besoin d'obtenir leur licence ; certification de 500 techniciens dans le cadre du système (PNUE) (83 160 \$ US, plus des fonds de la tranche précédente) ;
- (b) *Lignes directrices et norme de sécurité sur les frigorigènes inflammables* : reproduction de dépliants d'information et réalisation de 10 ateliers sectoriels pour sensibiliser à la norme (PNUE) (28 000 \$ US) ;
- (c) *Formation sur l'application des bonnes pratiques en matière de réfrigération et sur la manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables* : réalisation de 40 ateliers pour un total de 700 techniciens en réfrigération et climatisation sur les bonnes pratiques, couvrant notamment la manipulation sans danger des frigorigènes du type HC, et achat de 250 trousseaux d'outils⁶ destinés à être distribués aux techniciens (PNUD) (203 016 \$ US) ;
- (d) *Renforcement des moyens d'enseignement formel et des instituts techniques pour assurer la formation aux bonnes pratiques en matière de réfrigération* : fourniture de tout le matériel de formation ; achat de 15 ensembles d'équipements de réfrigération et de climatisation pour cinq centres techniques (cinq ensembles), cinq centres d'enseignement professionnel (cinq ensembles) et les centres régionaux de l'INFOTEP (cinq ensembles) ; animation d'ateliers pour les instructeurs, notamment deux ateliers sur les nouvelles technologies de la réfrigération et de la climatisation, 10 ateliers pour les instructeurs centrés sur l'utilisation des équipements à base de R-290, et mise à jour de l'atelier sur les bonnes pratiques en réfrigération (PNUD) (144 133 \$ US) ;

⁶ Les trousseaux comprendront un détecteur de fuites, une pompe à vide et un manomètre avec des flexibles et des adaptateurs. Le nombre de trousseaux a été revu à la hausse par rapport aux 150 prévus dans le plan d'origine car le projet acquiert et distribue une trousse plus simple (sans machines de récupération ni bouteilles), pour se concentrer sur la bonne installation du système de réfrigération et de climatisation en évitant les fuites. Si un technicien a besoin d'une machine de récupération, ce genre d'outil spécialisé peut être prêté par les centres de R&R de chaque région.

- (e) *Gestion des gaz naturels utilisés comme frigorigènes dans les secteurs industriel, commercial et domestique* : fourniture de tout le matériel technique et de tous les manuels ; processus d'approvisionnement et installation de tous les outils et équipements⁷ permettant de travailler avec des frigorigènes naturels ; fourniture d'outils⁸ aux parties prenantes, mise à jour d'un atelier sur les frigorigènes naturels et formation de 20 formateurs (PNUD) (192 000 \$ US) ;
- (f) *Renforcement du réseau de R&R de frigorigènes* : achat d'équipements⁹, mise en place de quatre nouveaux centres de R&R et achèvement de la distribution des équipements obtenus aux centres de R&R ; encouragement de la participation des techniciens à la récupération des frigorigènes grâce à des incitations financières ; publication de 300 guides sur l'utilisation et la gestion des centres de R&R (PNUD) (104 762 \$ US, plus des fonds de la tranche précédente) ;
- (g) *Assistance technique aux utilisateurs finaux* : mise en œuvre d'un projet de démonstration dans deux chaînes de supermarchés choisies durant la tranche précédente pour promouvoir le recours au CO₂ comme solution de remplacement aux HCFC ; embauche d'un expert international pour offrir une assistance technique aux utilisateurs finaux ; visites d'étude à l'étranger pour découvrir une démonstration comparable de l'utilisation de technologies de remplacement (PNUD) (163 405 \$ US) ;
- (h) *Campagnes de la sensibilisation* : campagnes de sensibilisation du public et 20 ateliers destinés à des groupes ciblés portant sur le Protocole de Montréal, l'élimination des HCFC, les mesures de contrôle, ainsi que les technologies et les frigorigènes de remplacement ; poursuite de la distribution de matériel de vulgarisation et de manuels sur l'utilisation en toute sécurité des HCFC ; animation de six réunions techniques visant à promouvoir les solutions de remplacement des HCFC (PNUD) (59 676 \$ US, plus des fonds de la tranche précédente) ; et
- (i) *Suivi du projet* : (PNUD) (97 816 \$ US, plus des fonds de la tranche précédente) incluant des consultants et la préparation de rapports périodiques et de vérification (61 600 \$ US), deux réunions de suivi avec les parties prenantes (10 000 \$ US) et d'autres coûts d'exécution (26 216 \$ US) pour soutenir la mise en œuvre et le suivi du projet.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC et rapport de vérification

18. La deuxième tranche de la phase III du PGEH requiert la communication d'un rapport de vérification de la consommation de HCFC sur la période 2020-2022. Étant donné que cette demande de tranche est en cours de soumission à la première réunion du Comité exécutif, et après avoir remarqué que la consommation indiquée pour 2022 au titre de l'article 7 est de 47 % inférieure au niveau de référence et

⁷ Équipements de laboratoire d'enseignement pour chambres froides utilisant un système de réfrigération à base d'ammoniac, un système de refroidissement du type ammoniac/CO₂, un système de refroidissement à compression fonctionnant à l'ammoniac (NH₃), des manomètres, des thermomètres, des enregistreurs de données, des détecteurs de fuite, du matériel didactique et des composants.

⁸ Les outils et équipements destinés aux parties prenantes incluent des pompes à vide, des manomètres pour HC, des modules de climatisation et de réfrigération, des détecteurs de fuite, du matériel de soudage, et des balances.

⁹ Pour les centres de R&R, les équipements et les outils consistent en un détecteur de gaz, des pompes à vide, des manomètres, des balances numériques, une machine de récupération de frigorigène, des pompes de transfert, des adaptateurs, des bouteilles (30 lb, 50 lb et 100 lb) et des dispositifs d'identification des frigorigènes.

de 12 % inférieure à la consommation maximale admissible du pays au titre de l'Accord conclu avec le Comité exécutif, le Secrétariat recommande d'approuver cette demande de tranche de financement conformément à la décision 72/19(b)¹⁰ et sans créer de précédent, étant entendu que :

- (a) Le Trésorier ne sera prié de transférer les fonds approuvés au PNUD et au PNUE qu'après réception par le Secrétariat du rapport de vérification confirmant la conformité du pays ;
- (b) Le PNUD s'est engagé à remettre le rapport de vérification au mieux d'ici juin 2023, et au plus tard 12 semaines avant la 93^e réunion ;
- (c) Les recommandations incluses dans le rapport de vérification seront appliquées durant la mise en œuvre de la deuxième tranche et les mesures mises en œuvre à cet effet seront incluses dans le rapport périodique de la deuxième tranche de la phase III du PGEH qui sera soumis avec la demande pour la troisième tranche du pays ; et
- (d) Dans le cas peu probable où le gouvernement de la République dominicaine ne respecterait pas l'Accord conclu avec le Comité exécutif, les mesures appropriées seront prises par le Comité exécutif.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

19. Le gouvernement de la République dominicaine a déjà fixé les quotas d'importation de HCFC pour 2023 à 30,7 tonnes PAO, une valeur inférieure aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal, et conformément à l'Accord conclu avec le Comité exécutif.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

20. Expliquant pourquoi certains équipements livrés à l'INFOTEP depuis décembre 2022 n'ont pas encore été distribués aux techniciens et autres parties prenantes, le PNUD a précisé que des changements de personnel au sein de l'INFOTEP et les procédures administratives nécessaires à la distribution des équipements à certaines parties prenantes ont entraîné des retards dans la distribution ; ceux-ci ont été résolus et tous les équipements devraient être distribués au début du deuxième trimestre de 2023.

21. Le Secrétariat a demandé des informations complémentaires sur les activités spécifiques qui vont être menées dans le cadre des propositions de projet pilote pour le CO₂ transcritique dans deux supermarchés, le calendrier d'achèvement, la façon dont la proposition respecte les conditions de la décision 84/84, en particulier la manière dont l'introduction et le passage à l'échelle supérieure de la nouvelle technologie seront appuyés par les politiques nationales du pays ; le nombre d'entreprises du pays susceptibles d'être intéressées par la transition suite à la mise en œuvre du programme et l'évolutivité de la technologie sur le marché local ; la façon dont les résultats seront communiqués aux parties prenantes ; la nature des conditions favorables qui pourraient être mises à profit pour bénéficier aux résultats du projet ; et des renseignements sur l'estimation du co-financement des bénéficiaires.

22. Le PNUD a identifié deux supermarchés susceptibles de prendre part au projet pilote. Ils n'ont toutefois pas encore indiqué vouloir y participer. Une fois qu'ils l'auront fait, une assistance technique leur sera fournie pour faciliter l'approvisionnement, la conception, l'installation et le démarrage du nouveau système. Cette assistance permettra de former les techniciens et les installateurs à la nouvelle technologie

¹⁰ La décision 72/19(b) stipule que, si les rapports de vérification ne sont pas prêts à temps pour la première réunion de l'année, le transfert des fonds approuvés aux agences ne se fera qu'après réception par le Secrétariat du rapport de vérification confirmant la conformité du pays.

et d'accroître les capacités locales. Le projet devrait être achevé lors de la mise en œuvre de la deuxième tranche, et le pays a déjà publié un décret encourageant l'efficacité énergétique. Trois grandes chaînes de supermarchés du pays, comptabilisant un total de 83 magasins¹¹, sont intéressées par la technologie, et chaque bénéficiaire partagera les résultats du projet pilote par l'intermédiaire de ses équipes de communication. Le PNUD a également indiqué que le projet sera bénéfique du fait des prix élevés de l'énergie dans le pays, car la nouvelle technologie devrait présenter un meilleur rendement énergétique, et du fait des contraintes touchant la consommation de HCFC-22 et de l'augmentation de son prix. Le coût de la mise en œuvre du nouveau système dans un supermarché est estimé entre 500 000 et 1 000 000 \$ US ; la proposition actuelle n'inclut qu'une assistance technique, les investissements liés à la technologie étant pris en charge par les propriétaires de supermarchés. Le pays s'est engagé à fournir un rapport sur les résultats du projet de démonstration, une fois celui-ci terminé.

23. Concernant l'activité liée à l'adoption et à la mise en œuvre de lignes directrices et de normes de sécurité pour les frigorigènes inflammables, le PNUD a précisé que celles-ci n'étaient pas encore finalisées. Le Programme national de l'ozone (PRONAOZ) a élaboré les normes et les lignes directrices applicables aux frigorigènes inflammables, qui ont été approuvées par le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles puis transmises à l'Institut national de la qualité (INDOCAL), l'entité nationale responsable de ces normes. Ce projet de normes et de lignes directrices est actuellement en cours de consultation par les parties prenantes, et devrait être en place d'ici fin 2023.

Mise en œuvre de la politique sur l'égalité hommes-femmes¹²

24. Conformément aux décisions 84/92(d) et 90/48(c), des données ventilées par sexe ont été recueillies aux fins de surveillance et de production de rapports ; un niveau de référence pour les techniciennes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation a été défini ; des activités de sensibilisation à la communication inclusive ont été menées ; l'emploi d'un langage non sexiste a été intégré aux pratiques de recrutement du BNO et des tournures non discriminantes ont été ajoutées dans les descriptions de poste et dans les termes de référence des volets du PGEH tels que les sessions de formation.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

25. Le gouvernement de la République dominicaine s'est engagé à assurer la viabilité à long terme de l'élimination des HCFC en veillant à l'application stricte de l'interdiction d'importer ou de produire des équipements à base de HCFC neufs ou d'occasion et d'importer du HCFC-141b en vrac et/ou contenu dans les polyols prémélangés. Ceci est également appuyé par les taxes administratives prélevées depuis le 1er janvier 2019 sur les importations de HCFC pour soutenir l'élimination des HCFC, réglementant efficacement leur importation. Le gouvernement travaille aussi sur la mise en place d'un système de certification des techniciens obligatoire d'ici 2025, soulignant l'importance de la formation aux bonnes pratiques dans le domaine de l'entretien ; le projet pilote facilitant l'adoption de solutions de remplacement à faible PRP dans les supermarchés contribuera à réduire la demande de HCFC dans le domaine de l'entretien.

Conclusion

26. La consommation de 2022, s'élevant à 27,13 tonnes PAO, est inférieure de 18 % aux limites de consommation du Protocole de Montréal (33,28 tonnes PAO) et inférieure de 12 % à la consommation

¹¹ Ces magasins utilisent des équipements de réfrigération commerciaux et industriels fonctionnant au HCFC-22, au R-404A et au R-507.

¹² Conformément à la décision 84/92(d), la décision 90/48(c) a permis d'encourager les agences bilatérales et d'exécution à continuer à s'assurer de l'application à tous les projets de la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes, en tenant compte des activités spécifiques présentées dans le tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/37.

maximale admissible du pays (30,72 tonnes PAO) selon l'Accord conclu avec le Comité exécutif. Un certain nombre d'activités ont été achevées durant la première tranche de la phase III, notamment la formation d'un grand nombre de techniciens et la distribution d'équipements ; le cadre de la mise en place d'un système de certification des techniciens obligatoire d'ici 2025 a été amorcé pour soutenir l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien ; et des activités de sensibilisation ont été mises en œuvre. Le taux de décaissement de la première tranche est de 69 %. Les activités prévues pour la deuxième tranche poursuivront les efforts de formation et la fourniture d'équipements aux techniciens du secteur de l'entretien pour appuyer le système de certification des techniciens, et continueront à se concentrer sur la mise en œuvre du projet pilote dans deux supermarchés. Le PNUD s'est engagé à remettre un rapport de vérification pour la période allant de 2020 à 2022 au mieux d'ici juin 2023, et le Secrétariat recommande, entre autres, que le Trésorier soit prié de transférer les fonds approuvés au PNUD et au PNUE uniquement après réception par le Secrétariat du rapport de vérification confirmant la conformité du pays durant cette période.

RECOMMANDATION

27. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la République dominicaine, et recommande également l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase III du PGEH, ainsi que du plan de mise en œuvre de la tranche 2023-2026 de la République dominicaine correspondant, aux niveaux de financement figurant dans le tableau ci-après, étant entendu que :

- (a) Le Trésorier ne sera prié de transférer les fonds approuvés au PNUD et au PNUE qu'après réception par le Secrétariat du rapport de vérification confirmant la conformité du pays ;
- (b) Le PNUD s'est engagé à remettre le rapport de vérification au mieux d'ici juin 2023, et au plus tard 12 semaines avant la 93^e réunion ;
- (c) Les recommandations incluses dans le rapport de vérification seront appliquées durant la mise en œuvre de la deuxième tranche et les mesures mises en œuvre à cet effet seront incluses dans le rapport périodique de la deuxième tranche de la phase III du PGEH qui sera soumis avec la demande pour la troisième tranche du pays ; et
- (d) Dans le cas peu probable où le gouvernement de la République dominicaine ne respecterait pas l'Accord conclu avec le Comité exécutif, les mesures appropriées seront prises par le Comité exécutif.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, deuxième tranche)	964 808	67 537	PNUD
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, deuxième tranche)	111 160	14 451	PNUE